

Image not found or type unknown



Droits et frais de succession

Par **mamie51100**, le **18/01/2011 à 14:55**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement assujettie au surendettement emon plan d'apurement s'étale encore sur 4 ans..rnrnUne de mes soeurs est décédée..Le notaire nous a avisé du % retenu selon le montant de notre part...Ai-je droit à une exonération de ces frais?rnrnMerci de me lire

Par **mimi493**, le **18/01/2011 à 15:32**

non.

Par **mamie51100**, le **19/01/2011 à 13:21**

merci...C'est clair, mais je me demande pourquoi, lors du questionnaire identité, la question a été posée, soit dire si il existait surendettement, handicap....

Par **mimi493**, le **19/01/2011 à 13:53**

Quel questionnaire d'identité ?

Par **eurod**, le **27/11/2013** à **08:57**

bonjour,nje voudrai savoir comment prepare une successionrnapres un deces

Par **Marion3**, le **27/11/2013** à **18:49**

Bonjour,rnrnS'il y a un bien immobilier, il faut voir un notaire. Vous pouvez également contacter un Notaire sans présence d'un bien immobilier.rnUne succession doit être close dans les six mois suivant le décès.rnrnCdt

Par **franck**, le **18/12/2013** à **16:23**

bonjour, me concernant mon notaire au bout de 6 mois et demi n'a pas encore fait l'évaluation de l'appartement de mon père , ni fait de recours pour bloquer les comptes , ni demandé à sa compagne pacsée de justifier des sommes d'argent reçuesa chaque fois que je lui parle de prendre un avocat il me dit que c'est pas la peine , il ne réponds pas à mes mails , n'est jamais dispos au téléphone,j'ai écrit à la chambre des notaire et il m'a dit qu'il était trésorier de celle_ci et que ça n'avancerais à rien